



Reconnaissance de dette avec acte de vente !

Par **kiki**, le **16/07/2009** à **15:34**

Bonjour, il y a environ 1 mois et demi, j'ai vendu une moto (rs aprilia 50cc) à une connaissance qui avait pas les moyens de la payer comptant, en accord avec la personne j'ai accepté qu'il me paye en 4 fois .

Il m'a fait une reconnaissance de dette où j'ai bien préciser que la moto été vendu dans l'état . Au bout de 3 jours, j'ai reçu un appel téléphonique de sa part comme quoi il s'était servi de la moto et le moteur avait serré (moteur refait à neuf donc en rodage) .

Il ne veut plus me payer la moto !

sachant qu'il y a un certificat de vente avec une reconnaissance de dette lu et approuvée puis signé
que puis je faire ?

merci